



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Rectorat**

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
de  
Mathématiques**

Dossier suivi par  
Dominique JUGNET

Téléphone  
03 81 65 49 33  
Fax  
03 81 65 49 26  
Mél.  
chantal.geoffroy  
@ac-besancon.fr  
nicolas.magnin  
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames et Messieurs les professeurs de  
Mathématiques

s/c Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement  
des lycées publics et privés de l'académie

Besançon, le 20 septembre 2010

**Objet : lettre de rentrée 2010**

Chères collègues, chers collègues,

Nous désirons en premier lieu vous remercier au nom de l'institution pour votre engagement professionnel au service de tous les élèves. Nous saluons particulièrement les professeurs qui ont contribué au bon fonctionnement des examens et participé aux relevés des acquis des élèves, au collège comme au lycée.

Nous tenons aussi à vous communiquer, par ce courrier, les enjeux majeurs de cette rentrée et des informations utiles, qui, nous l'espérons, vous aideront à conduire chacun des élèves qui vous sont confiés sur la voie de la réussite.

Deux axes forts guideront notre travail à tous :

- **En lycée, la réforme** se met en place.  
Elle se traduit cette année par la nouvelle architecture de la classe de seconde dont les principales orientations sont :
  - ✓ les enseignements d'exploration, et plus précisément l'enseignement d'exploration *méthodes et pratiques scientifiques* pour ce qui concerne les mathématiques
  - ✓ l'accompagnement personnalisé, destiné à tous les élèves
  - ✓ le tutorat, les stages de remise à niveau, les stages passerelles.
  
- **En collège**, l'acquisition du **socle commun** de connaissances et de compétences est une exigence de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. L'arrêté du 14 juin relatif au livret personnel de compétences, ainsi que la circulaire du 18 juin relative à sa mise en œuvre sont parus au BO du 8 juillet 2010. Ces textes sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://eduscol.education.fr/soclecommun>  
La délivrance du DNB à la session 2011 exige, en sus des conditions d'obtention de l'année précédente :
  - ✓ la validation des sept compétences du socle,
  - ✓ la prise en compte de la note obtenue à l'épreuve orale d'histoire des arts, désormais obligatoire.

Il est par conséquent essentiel de poursuivre, à chaque niveau, la réflexion sur l'approche par compétences de l'enseignement, aussi bien dans la construction des apprentissages que dans l'évaluation.

### **Les programmes :**

**Ils constituent la seule référence réglementaire quant aux contenus d'enseignement. Ils sont tous disponibles sur le site Eduscol.**

- Les programmes du collège sont publiés au BO spécial n°6 du 28 août 2008.
- Le programme de la classe de seconde générale et technologique, publié au BO n°30 du 23 juillet 2009 est pérennisé.
- Les programmes des enseignements d'exploration de la classe de seconde ont été publiés au BO spécial n°4 du 29 avril 2010 et sont consultables à l'adresse suivante :  
<http://eduscol.education.fr/cid52775/enseignements-d-exploration-2nde.htm>
- Les programmes des classes de première sont aménagés de façon transitoire pour l'année scolaire 2010/2011 en attendant l'application de programmes définitifs à la rentrée 2011 (parus au J.O. du 28/08/2010). Ces aménagements ont été publiés au BO n°18 du 6 mai 2010 et sont disponibles à l'adresse suivante :  
[http://media.education.gouv.fr/file/18/18/7/modifications\\_programmes\\_mathematiques\\_144187.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/18/18/7/modifications_programmes_mathematiques_144187.pdf)

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans tous les programmes de mathématiques des classes de première générales et technologiques, sont ajoutées les deux dernières sections du programme de seconde intitulées respectivement *algorithmique* (objectifs pour le lycée) et *notations et raisonnement mathématiques* (objectifs pour le lycée).

Des **documents ressources** sont disponibles sur le site Eduscol pour tous les niveaux d'enseignement. Ils sont les compléments indispensables des programmes dont ils constituent des guides précieux d'aide à la mise en œuvre. Vous les trouverez à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid45766/ressources-pour-faire-la-classe.html>

Le document ressource pour l'enseignement *méthodes et pratiques scientifiques* présente des situations riches et variées dont certaines sont très détaillées. Il figure également sur le site Eduscol à l'adresse suivante :  
<http://eduscol.education.fr/cid52256/ressources-methodes-et-pratiques-scientifiques.html>

Notre site académique contient également les divers programmes et documents ressources, ainsi que de nombreuses pistes de travail et activités ; l'adresse en est :  
<http://missiontice.ac-besancon.fr/mathematiques/index.htm>

### **Journées institutionnelles**

- **En lycée :**
  - ✓ L'enseignement de l'algorithmique, qui doit être dispensé de manière transversale, a été introduit en classe de seconde. Il se poursuit en classe de première et sera pérennisé dans les futurs programmes. Vous avez été nombreux à souhaiter des compléments de formation dans ce domaine. C'est pourquoi nous organiserons une journée de stage destinée aux professeurs de lycée sur ce thème, entre le 30 septembre et le 4 novembre 2010.
  - ✓ Une demi-journée de présentation des programmes de la classe de première, applicables à la rentrée 2011, est également prévue.
  - ✓ Deux journées de réflexion sur la mise en place de l'enseignement MPS, en lien avec les sciences physiques et chimiques, les sciences de l'ingénieur et les sciences de la vie et de la Terre sont aussi programmées.

- **En collège :**

- ✓ Nous avons rappelé le caractère législatif du socle commun et la nécessité de valider toutes les compétences pour l'obtention du DNB. Nous continuerons donc à accompagner la réflexion, engagée depuis plusieurs années dans notre académie, sur sa mise en œuvre, tant pour la formation des élèves que pour leur évaluation. Ces journées institutionnelles se dérouleront de décembre 2010 à janvier 2011.

Les grilles de références pour le palier 3, qui seront réactualisées prochainement, l'attestation de maîtrise de connaissances et compétences du socle commun au palier 3, ainsi que des documents ressources, notamment un *Vade-mecum* et une *banque de problèmes de mathématiques* sont consultables et téléchargeables sur le site Eduscol (voir ci-dessus).

- ✓ Nous poursuivrons le travail amorcé en 2009/2010 concernant l'articulation école/collège. La cohérence et la continuité des apprentissages entre ces cycles s'imposent d'autant plus que ceux-ci sont fédérés par le socle commun, en constituant ce que l'on pourrait nommer "l'école du socle", qui est l'objectif prioritaire de la scolarité obligatoire. Ces actions prendront place en mars 2011.

### ***Plan Académique de Formation***

Vous y trouverez tous les stages à candidature individuelle, les stages d'établissement(s) ou de bassins. Vous pourrez prendre connaissance de son contenu grâce au lien suivant : <http://difor.ac-besancon.fr/PAF/sommaire/sommaire-paf.htm> (cette adresse permet de repérer les codes des dispositifs de formation proposés pour les inscriptions individuelles). Un dispositif nécessitant une candidature individuelle a cependant été omis par erreur. Il s'agit du dispositif :

10A0030494 "MATHS ET TICE EN COLLEGE" qui comprend les modules suivants :

23014 "INTÉGRER UN LOGICIEL DE GÉOMÉTRIE DYNAMIQUE DANS LES SÉQUENCES"

23015 "INTÉGRER LE TABLEUR DANS LES SÉQUENCES"

23016 "INTÉGRER LE TNI DANS LES SÉQUENCES"

Nous avons joint en annexe la liste de tous les stages, hors public désigné, qui concernent spécifiquement les mathématiques, accompagnée d'un descriptif pour en éclairer les contenus.

La procédure d'inscription se fait à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/gabes/centrale/centrale>

Nous vous rappelons que vous pouvez également solliciter à tout moment de l'année scolaire, un stage d'établissement(s), ou de bassin, répondant à des besoins particuliers de formation autour d'un thème choisi : évaluation, TICE, TNI, socle commun, progressions, travailler autrement, etc.

Nous insistons sur la nécessité de la formation continue dont l'impact sur la qualité de l'enseignement prodigué ne peut être que positif. Nous vous invitons donc vivement à vous inscrire à l'un des stages proposés.

### ***Fonctionnement de l'inspection pédagogique régionale***

**L'Inspection Générale de mathématiques** est représentée dans notre académie par Madame Anne Burban, IGEN de mathématiques.

Des éléments relatifs aux programmes et à la pédagogie des mathématiques sont consultables sur le site de l'Inspection Générale : <http://igmaths.net/>

Lors de nos visites d'inspection nous souhaitons pouvoir disposer des documents suivants :

- le cahier de textes de la classe,
- la progression suivie dans le niveau concerné par la visite,
- tous les énoncés des évaluations en temps limité et des devoirs en temps libre,
- la liste et le contenu des activités incluant l'usage des TICE,
- quelques cahiers d'élèves,
- quelques copies corrigées,
- tout document que vous jugerez utile de nous soumettre.

Ils nous permettront de mieux cerner le travail accompli dans le cadre de vos missions, en particulier sur la mise en œuvre :

- de la construction progressive des apprentissages,
- du travail personnel de l'élève (dans et hors la classe),
- d'activités mathématiques favorisant la prise de sens, le développement de l'initiative et de l'autonomie
- de l'évaluation positive des élèves.

Ces points forts pourront utilement enrichir nos échanges lors de l'entretien.

Nous sommes accompagnés dans nos missions par deux aides-IPR : Christophe Tourneux, et Emmanuel Billet. Nous sommes également entourés par une équipe dynamique de formateurs en collège et en lycée. La mise en œuvre logistique de nos actions de formation est assurée à la Difor par Malika Zebbiche qui remplace Michel Pheulpin.

Nous collaborons également avec Madame Duroy, conseillère en mobilité carrière, qui a notamment en charge le dispositif d'adaptation et de reconversion.

Nous espérons que vous trouverez toute la satisfaction souhaitée avec vos classes et au sein de vos équipes pédagogiques et éducatives. Nous savons pouvoir compter sur votre sens du service public et vos compétences professionnelles pour permettre à tous nos élèves de réussir.

En vous assurant de notre volonté d'écoute et d'accompagnement, nous vous souhaitons, chères et chers collègues, une excellente année scolaire.

Les IA-IPR de Mathématiques

Chantal GEOFFROY      Nicolas MAGNIN